



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 17 juillet 2025

L'an 2025 et le 17 juillet à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 9 juillet 2025.

Date de la convocation : 9 juillet 2025

Date d'affichage : 9 juillet 2025

Délibération N° 17-07-2025 / N°148

Etaient présents les membres en exercice : 66

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michehl Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 16

Membres votants : 89

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Christian Boucly, Patrick Dekeyser, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé par Maxime Desaulty, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Pascal Mestan, Guy Vasseur, Philippe Lefebvre, Olivier Gallet, Damien Bricout.



Absents ayant donné procuration : Sébastien Bertout procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville procuration à Philippe Duez, Michel Petit procuration à Marie Bernard, Julien Bellengier procuration à Jean-Marie Dufay, Pierre Cuvillier procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix procuration à Jean-Paul Hemery, Romuald Delattre procuration à Freddy Balavoine, Nicolas Capron procuration à Stéphane Gomès, Raymond Lavigne procuration à Christian Thilliez, Murielle Roussel procuration à Catherine Libessart, Gérard Nicolle procuration à Michel Seroux, Roland Descamps procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne procuration à Alain Debureau, André Bouchind'homme procuration à Jacques Thellier, Louis Lambert procuration à Maurice Soyez.

Secrétaire de séance : Michel ACCART

Titre de la délibération : Approbation de la Révision des statuts de la Centrale d'Achat de Hauts-de-France Mobilités

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois réuni le 11 avril 2024

Vu le Code des transports et notamment ses articles L1231-10 à L 1231-13,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la Commande publique et son Décret d'application 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L. 2113-2 et suivants,

Vu la directive européenne n° 2014/24/UE du 26 février 2014 et notamment son article 37,

Vu la directive européenne n°2014/25/UE du 26 février 2014, et notamment son article 55,

Vu la Loi d'Orientation des Mobilités promulguée le 24 décembre 2019,

Vu la délibération N°24-02-2022 / N°24 en date du 24 Février 2022 actant l'adhésion de notre Communauté de Communes au Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu la délibération N°2023-34 du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités en date du 19 juin 2023, modifiant les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités en vue de la constitution d'une Centrale d'Achat, et l'Arrêté préfectoral du 13 novembre 2023,

Vu la délibération N°2023-36 du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités, du 13 novembre 2023, portant sur la création de la Centrale d'achat « Hauts-de-France Mobilité » et l'approbation de ses statuts,

L'arrêté préfectoral portant modifications statutaires du syndicat mixte Hauts de France mobilités,

Vu la délibération 2025-15 portant sur la révision des statuts du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités présentée lors du conseil syndical du 1^{er} juillet 2025

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 juillet 2025

CONSIDERANT

La nécessité pour le Syndicat Mixte d'étendre son périmètre territorial sur l'ex-Région Picardie afin d'améliorer l'efficacité des services rendus par le syndicat mixte.

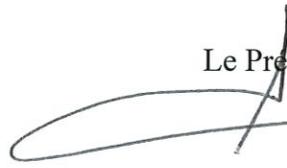
L'ajout dans la liste des membres du syndicat à l'article 1, du Syndicat Mixte Sambre Mobilités, de la Communauté des Communes du Pays du Vermandois et d'Amiens Métropole.

Le choix de la Région de prendre la dénomination « Hauts de France Mobilités » comme nouvelle marque commerciale de ses réseaux de transport : TER et Lignes Inter urbaines.

Après en avoir discuté, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les statuts révisés du Syndicat Mixte avec l'ajout dans la liste des membres du syndicat ceux cités ci-dessus
- D'approuver la nouvelle dénomination suivante du syndicat: Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts de France
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document inhérent à cette approbation des statuts modifiés du syndicat mixte.

Le Président



Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 24/07/2025 et publication ou notification du 24/07/2025

